

Conditions Générales de Livraison

- 1. Généralités**
Sauf stipulation contraire écrite, les relations entre les parties sont soumises aux présentes conditions de livraison. Le contrat est réputé conclu à la confirmation de commande écrite par Polymetrix AG. Toutes modifications doivent faire l'objet d'un avenant, signé légalement par les parties contractantes.
- 2. Prix**
Tous les prix s'entendent nets, départ usine, en euros librement disponibles, et sans déduction d'aucune sorte.
Tous les frais accessoires, tels que ceux encourus par exemple pour le transport, l'assurance, les permis d'exportation, de transit et d'importation, ainsi que les frais pour d'autres autorisations et certifications sont à la charge du client.
Le client supportera également toutes les taxes sur la valeur ajoutée, les impôts sur le chiffre d'affaires, les impôts sur le bénéfice, les impôts sur le revenu, les charges sociales, les droits de timbre et d'enregistrement, ainsi que tout impôt, contribution, taxe, droit de douane et autre redevance perçus en relation avec le contrat avec Polymetrix AG, ses entreprises associées, ses ateliers ou son personnel.
- 3. Conditions de paiement**
Selon confirmation de commande. Les échéances de paiement sont à respecter, même si le transport, la livraison, le montage, la mise en service ou la réception de la livraison ont été retardés ou rendus impossibles pour des raisons qui ne sont pas imputables à Polymetrix AG; il en va de même si des pièces non essentielles manquent ou si des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires qui n'empêchent pas l'utilisation de l'objet du contrat. La rétention et la compensation des paiements avec des contre-prétentions sont exclues.
Si le client a pris du retard pour l'un de ses versements, Polymetrix AG est habilitée, sans préjudice des droits conférés par la loi, à suspendre l'exécution du contrat, à arrêter la fabrication et à retenir les livraisons prêtes à l'expédition.
En cas de défaut de paiement à la date d'échéance, le client est tenu de s'acquitter d'intérêts moratoires qui seront de 4% supérieurs au taux du Libor à la date d'échéance calculé sur 12 mois pour la monnaie de référence fixée dans le contrat. Si le client a plus de deux semaines de retard dans le versement d'une échéance ou dans la remise d'une sûreté convenue, la somme restante due deviendra immédiatement exigible de plein droit.
- 4. Réserve de propriété**
Polymetrix AG reste propriétaire de la livraison entière jusqu'à réception du paiement intégral convenu. Le client autorise Polymetrix AG à faire inscrire la réserve de propriété dans les registres publics ou livres similaires et s'engage à donner toutes les signatures requises pour cette procédure.
- 5. Délai de livraison**
Le délai de livraison court lorsque le contrat est conclu, le client a remis à Polymetrix AG tous les documents techniques nécessaires, les paiements et les sûretés exigés ont été fournis et les autorisations officielles requises ont été délivrées. Le délai de livraison est considéré comme respecté lorsqu'à son échéance la livraison est prête à l'expédition.
Le délai de livraison est prolongé d'une durée appropriée, si des circonstances de Force Majeure comme des épidémies, des phénomènes naturelles (p. ex. des tremblements de terre, des débordements), mobilisation, guerre, piraterie, émeutes, conflits du travail, boycottage, accidents, importantes perturbations dans l'exploitation de l'entreprise ou mesures administratives.
Par ailleurs, le délai de livraison sera également prolongé, si le client modifie ultérieurement la commande ou s'il est en retard dans l'accomplissement de ses obligations contractuelles, notamment s'il ne remet pas à temps les documents nécessaires, s'il ne respecte pas les conditions de paiement et ne fournit pas les sûretés exigées ou s'il est en retard dans l'exécution des travaux qui lui incombent.
- 6. Emballage**
L'emballage ne sera pas repris.
- 7. Transfert des risques et assurance**
Les profits et les risques sont imputés au client lorsque les livraisons sont prêtes à quitter l'usine. Si l'expédition est retardée pour des motifs non imputables à Polymetrix AG, les livraisons seront entreposées et assurées aux frais et risques du client.
Le client assume les frais et les risques du transport. C'est au client qu'il incombe d'assurer la livraison contre les dommages, quels qu'ils soient.
- 8. Plans, documents techniques et logiciel**
Les prospectus et catalogues n'engagent pas Polymetrix AG. Les indications figurant sur les plans et les documents techniques n'engagent Polymetrix AG qu'en cas de garantie expresse.
Polymetrix AG retient tous les droits aux plans et documents techniques qu'elle a fournis. Ces plans et documents techniques ne doivent en aucun cas être communiqués à des tiers. En l'absence d'une commande, Ces plans et documents techniques doivent être retournés immédiatement à Polymetrix AG.
Pour autant le logiciel soit contenu dans une livraison, tous les droits à ce logiciel restent en possession de Polymetrix AG. Polymetrix AG accorde au client un droit non exclusif d'utilisation du logiciel livré, auquel cas l'attribution de sous-licences n'est pas autorisé. Ce droit se limite à l'utilisation conforme au contrat. Le logiciel ne peut être copié ni être accessible à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Polymetrix AG.
- 9. Montage**
Le montage et la mise en service sont à la charge du client. Cependant, si Polymetrix AG est chargé du montage, de la supervision du montage et/ou de la mise en service, tous les frais découlant de ces activités seront facturés en supplément.
Dans le cas où Polymetrix AG est chargé de superviser le montage exécuté par un personnel autre que le sien, Polymetrix AG n'endosse la responsabilité en matière de défauts, retard ou absence de promesses de prestations, que s'il est prouvé que ceux-ci découlent d'une faute grave de la part de Polymetrix AG dans l'instruction ou la supervision de l'équipe de montage.
L'outillage, les moyens auxiliaires et le matériel excédentaire mis à disposition par Polymetrix AG restent la propriété de Polymetrix AG et sont à lui remettre après que le montage est achevé.
- 10. Réception**
La réception des livraisons est réputée prononcée, si le client ne fait pas d'objections motivées, par écrit, dans les deux semaines suivant la livraison au lieu d'exécution pour les machines individuelles, dans les deux mois pour les installations complètes. La réception est également réputée prononcée, si le client refuse de participer à la procédure de réception qui a été convenue et devant être effectuée en commun, ou s'il refuse de signer le procès-verbal de réception établi conformément aux faits.
Polymetrix AG doit, au plus tard à la date de livraison, de fournir des informations et des dessins qui sont nécessaires pour permettre le client de la commission, exploiter et entretenir la livraison. Polymetrix AG ne doit pas être obligé de fournir des dessins de fabrication de la livraison ou des pièces de rechange.
- 11. Conseil gratuit**
Un éventuel conseil technique gratuit est donné en dehors de tout engagement précontractuel ou contractuel. Polymetrix AG n'endosse aucune responsabilité pour ce conseil, notamment en ce qui concerne son contenu correct.
- 12. Garantie et responsabilité en raison des défauts**
Le délai de garantie est de 12 mois à compter du jour où la livraison est prête à être expédiée. La garantie de Polymetrix AG est conditionnée par l'observation par le client des conditions de paiement convenues.
Polymetrix AG s'engage, avant l'expiration du délai de garantie, à réparer ou à remplacer DAP lieu de installation (Incoterms 2010) toutes les pièces dont il est prouvé qu'elles sont devenues inutilisables en raison de mauvais matériaux, d'un vice de conception ou d'une fabrication imparfaite. Le droit d'exiger la résiliation du contrat ou une réduction du prix d'achat est exclu. Polymetrix AG peut reprendre la livraison défectueuse contre remboursement des versements reçus, si le matériel fourni continue à présenter des défauts après avoir été remplacé ou réparé. Exclue de la garantie e de la responsabilité sont les dommages par suite des circonstances, desquelles Polymetrix AG n'a pas d'obligation de se porter garant, en particulier par suite de l'usure normale, des informations incorrectes fournies par le client, des entretiens insuffisants, le non-respect des indications d'utilisation, des sollicitations excessives, l'usage de matériaux d'exploitation inappropriés, des influences chimiques ou électrolytiques, l'emploi de pièces d'autres marques, des travaux de montage, de modifications ou de réparations effectués par le client ou des tiers, des événements de Force Majeure, etc.
Si le client prouve qu'une promesse spéciale en matière de capacité, de consommation d'énergie, etc. n'est pas remplie, cette promesse ne sera valable que si Polymetrix AG obtient la possibilité, après la mise en service, de prouver que les valeurs promises sont atteintes. A cette fin, il incombe au client de mettre gratuitement à la disposition de Polymetrix AG les matières premières, l'énergie nécessaire, etc. ainsi qu'un personnel adéquat. Si Polymetrix AG n'obtient pas la possibilité de prouver que les valeurs promises sont atteintes, dans les deux mois suivant la réclamation par écrit, la preuve sera considérée comme fournie.
- 13. Place of performance**
Sauf stipulation contraire, le lieu d'exécution de toutes les obligations contractuelles est Oberbüren/Suisse.
- 14. Dommage consécutif**
Toutes les prétentions du client sont réglées exhaustivement dans les présentes conditions. En l'absence de stipulations légales impératives, le client ne saurait en aucun cas, soit-il fondé sur des droits contractuels ou extracontractuels, exiger la réparation de dommages qui ne sont pas causés à l'objet même de la livraison, tels que les pertes de production, les pertes d'exploitation, les pertes d'affaires, les pertes de gain et tout autre hommage direct ou indirect.
- 15. Utilisation des données à caractère personnel**
En référence au Règlement Général sur la Protection des Données européen, le client accepte que Polymetrix AG soit autorisé à traiter les données à caractère personnel du client dans le cadre de la relation commerciale entre les parties ou à transférer le traitement des données à un tiers en Suisse et/ou à l'étranger.
En outre, le client accepte en particulier que Polymetrix AG transmette les données à caractère personnel du client à un tiers en Suisse et/ou à l'étranger aux fins de la réalisation et du maintien de la relation commerciale entre les parties.
- 16. Lieu de juridiction et droit applicable**
Toutes les questions, divergences et conflits provenant du présent contrat sera exclusivement réglé par le tribunal de commerce du canton de Saint-Gall / Suisse. Le droit suisse est exclusivement applicable.